



© Marion Dunyach

Rencontre avec Samantha Bailly

Récemment élue présidente de la Charte des auteurs et des illustrateurs Jeunesse, la jeune femme de 28 ans revient sur son parcours d'auteure et cet engagement pour *La Revue des livres pour enfants*.



Vie de l'édition

Avant de revenir sur votre récente nomination comme présidente de la Charte, pouvez-vous nous présenter votre parcours ?

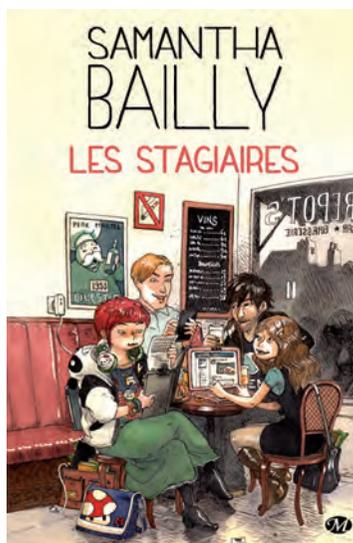
J'ai un double cursus : un master de littérature comparée et d'édition. J'ai également travaillé chez Ubisoft pendant 2 ans après mes études. J'ai toujours su que je voulais écrire et j'ai eu envie, dès mon plus jeune âge, de devenir auteure professionnelle. Mais à l'époque, il n'y avait pas de formation spécifique pour apprendre le métier d'écrivain.

J'ai publié mon premier roman en 2009 qui a eu le prix Imaginales des lycéens, lorsque j'étais en Lettres Modernes. Et j'ai intégré un master d'édition, tout en travaillant chez Ubisoft, non pas pour me destiner à ce métier mais parce que je voulais comprendre le fonctionnement d'une maison d'édition. Et ça a été une réelle désillusion en entendant nombre d'éditeurs affirmer :

« L'auteur moins il en sait, mieux on se porte ». Et pendant mes études, je me suis aperçue qu'on ignorait le statut de l'auteur. J'ai eu un déclic à ce moment-là.

Suite à votre nomination comme présidente de la Charte, vous avez publié une lettre sur votre site Internet dans laquelle vous évoquez « la colère des auteurs et des illustrateurs Jeunesse ». Pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

En 2012, j'ai commencé à vivre de ma plume. J'ai 28 ans et j'ai déjà publié 17 ouvrages. Pour la plupart, mes contrats d'auteur s'élèvent à 5 ou 6 % de droits : c'est un taux relativement faible en regard de ce qui se pratique ailleurs dans l'édition. J'ai longtemps cru que nos intérêts, entre auteurs et éditeurs, étaient convergents mais il est évident qu'actuellement, l'auteur est la variable d'ajustement dans une politique éditoriale saturée où la surproduction sévit. Il est tout aussi évident que l'auteur, lorsqu'on regarde un compte d'exploitation, gagne nettement moins que l'éditeur. Quand on voit ce qui se passe actuellement pour les auteurs du groupe Canal +, on ne peut que constater que les auteurs, dans les grands groupes, ne sont pas reconnus à leur juste valeur.



Il y a 3 ans, j'ai décidé de faire appel à un agent littéraire et cela a changé mes rapports avec les éditeurs. Négocier un contrat n'est pas dans les compétences des auteurs. Les agents littéraires sont présents partout ailleurs et je pense que cette pratique va se développer en France et changer les rapports entre les auteurs et les éditeurs Jeunesse.

Je me fais « l'avocat du diable » mais lorsque vous évoquez le compte d'exploitation, pour un éditeur, il y a des coûts de fabrication, d'édition, de diffusion, de distribution, etc.

Tous les éditeurs ne sont pas les mêmes. Entre un petit éditeur et un gros éditeur, les situations sont différentes. Dans un compte d'exploitation, tous les frais généraux de l'entreprise sont pris en compte ; comme si chaque auteur devait prendre la responsabilité des échecs commerciaux sur d'autres livres, la surproduction qui engendre une baisse des prix de vente, etc. Mais malheureusement, il n'y a aucune marge de négociation ou d'adaptation lorsqu'on négocie avec les éditeurs.

Qui plus est, on découvre qu'il y a deux mondes : les auteurs français et les auteurs étrangers. Pour les seconds, les droits sont plus élevés, les achats des droits étrangers passent systématiquement par des agents littéraires. On valorise ces œuvres, achetées parfois sur un simple synopsis lors des salons à l'étranger.

Il y a un discours paradoxal des éditeurs Jeunesse qui souhaitent valoriser l'édition de création en langue française, et qui mésestiment notre travail et nient notre besoin de reconnaissance. C'est une forme de discrimination : on fait le choix de valoriser une littérature étrangère avec de forts enjeux commerciaux. On nous demande de rester dans une posture de « sacrifice » pour le collectif et pour la culture et dans le même temps, on nous applique des règles ultra-libérales. Les éditeurs ne peuvent pas défendre un discours sur la diversité culturelle et dans le



↑

Marc Boutavant: campagne de la Charte des auteurs et des illustrateurs pour la jeunesse : « Dans la peau d'un auteur Jeunesse ». Photographe : Laura Stevens (<http://www.laurastevens.co.uk>) Graphisme : Anne Bullat-Piscaglia (www.voiture14.com). Site : la-chartre.fr

même temps ne pas appliquer les mêmes règles entre les livres achetés et les contrats signés avec les auteurs français. Enfin, ce qui change la donne, c'est qu'à l'étranger, il y a des agents littéraires pour représenter et défendre les droits des auteurs.

Cette précarisation des auteurs peut-elle être rapprochée de celle des « freelance » qui sont légion dans le milieu pour réaliser des missions de suivi éditorial, de correction, etc. ?

Oui, j'ai fait un master d'édition tout en réalisant que c'était un milieu d'une grande cruauté. J'ai des amis qui accumulent les désillusions dès leurs premières prises de postes, justement lorsqu'ils réalisent que l'auteur est peu respecté. Dans mon roman *Les Stagiaires* j'aborde ce sujet ; la difficulté de s'épanouir dans les industries créatives, culturelles. Car ce sont des industries.

Les revendications portées par les auteurs membres de la Charte ne peuvent être que bénéfiques pour

les autres acteurs « précaires » de l'édition.

Pourquoi avez-vous choisi de vous impliquer plus avant dans la Charte? C'est un acte militant, politique et certainement très chronophage pour une jeune femme qui a toujours souhaité devenir auteure professionnelle.

Je suis énergique, optimiste, dynamique, je vis de ma plume. Je suis dans une situation favorable même si je ne suis pas représentative de l'ensemble des auteurs : c'est une population très hétéroclite. Il y a beaucoup d'individualisme dans notre profession et nous sommes mis en concurrence. Mais la Charte est un lieu, depuis 1975, où on peut trouver des informations et du soutien.

À ce jour, il y a 1300 adhérents, à jour de leurs cotisations. C'est déjà un chiffre conséquent. Certains auteurs ou illustrateurs Jeunesse craignent de rejoindre la Charte. Moi-même lorsque j'ai pris la présidence, des éditeurs sous-entendaient que mes relations risquaient d'être plus tendues avec eux.

J'ai envie de faire grandir la Charte qui, au fil du temps, a permis des avancées notables. La rémunération des rencontres et des signatures et la mise en place de tarifs fixes a été, par exemple, une évolution majeure pour nos métiers.

En tant que présidente de la Charte, quels sont les projets que vous souhaitez mener à bien durant votre mandat?

Il y a trois axes sur lesquels je veux intervenir. Tout d'abord un axe culturel. Il faut valoriser la littérature de Jeunesse et favoriser son rayonnement. Il faut encore défendre, il me semble, la légitimité de la littérature pour la jeunesse. C'est un secteur d'une grande vitalité économique mais encore sous-exposé dans les médias. Pour cela, nous développons des



↑

Joëlle Jolivet : campagne de la Charte des auteurs et des illustrateurs pour la jeunesse : « Dans la peau d'un auteur Jeunesse ». Photographie : Laura Stevens (<http://www.laurastevens.co.uk>)
Graphisme : Anne Bullat-Piscaglia (www.voiture14.com). Site : la-chartre.fr

partenariats et des projets qui permettent de mettre en avant la richesse de la création en littérature de Jeunesse française. Nous mettons en avant de jeunes talents dans le cadre de l'opération « Voyage professionnel à la Foire de Bologne », qui en est à sa cinquième édition.

Nous avons un partenariat avec le Syndicat national de l'édition qui organise « Les Petits Champions de la lecture ». Nous avons également des tribunes, sur le site Actualitté,

nous permettant de faire connaître nos actions et les missions de la Charte. Nous réfléchissons à de nouveaux projets pour faire émerger de nouveaux talents.

Le deuxième axe concerne nos revendications professionnelles. Cet aspect a été mis en lumière lors de notre campagne « Dans la peau d'un auteur Jeunesse » lancée lors du Salon du livre et de la presse Jeunesse à Montreuil en novembre 2016.

En France, la moyenne des pourcentages reversés aux auteurs sur le prix de vente des livres est de 10 %, mais pour les auteurs Jeunesse, ils sont en-dessous et stagnent autour de 6 %, sans que ce soit justifié. Cette problématique va de pair avec une certaine recherche de légitimité culturelle dans le secteur de la littérature pour la jeunesse. Certes, un livre Jeunesse a une valeur économique, mais il a aussi une forte valeur symbolique.

Si nous voulons que la littérature de Jeunesse soit mieux reconnue, il faut que les éditeurs s'emparent de ce sujet. Tout comme un enfant n'est pas une moitié d'être humain, un auteur Jeunesse n'est pas une moitié d'auteur. Et nous aimerions lancer le débat.

Le troisième et dernier axe concerne la pédagogie et la formation. J'ai amorcé cette réflexion, en créant ma chaîne YouTube, très suivie. Il faut se former et les auteurs doivent refuser de rester dans une certaine ignorance des concepts relatifs aux droits d'auteur.

Les auteurs ne sont pas juristes mais ils doivent connaître leurs droits et la Charte leur permet d'être accompagnés dans ces démarches. À ce jour, la Charte compte deux salariés et quatorze bénévoles. Nous avons un juriste du SNAC qui propose ses services. Nous avons également des ressources accessibles sur le site de la Charte, les tarifs, etc.

Les auteurs ont des droits, qu'ils méconnaissent trop souvent. Nous cotisons, nous avons des droits à la formation, mais il manque des formations sur ces aspects. La Charte vient également répondre à ces lacunes.

Au-delà du travail que vous menez en direction des éditeurs, pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les liens que vous entretenez avec les autres professionnels du livre : bibliothécaires, libraires, salons du livre, etc. ?



↑

Capture d'écran de la chaîne YouTube de Samantha Bailly « Vie d'auteur : écrire un roman ». www.youtube.com/watch?v=ov4czNdojdo

Nous avons récemment mis en ligne des tutoriels que nous avons réalisés en partenariat avec la Fédération des salons du livre Jeunesse. Nous souhaitons accompagner les professionnels qui accueillent des auteurs et des illustrateurs et définir un cadre commun de « bonnes conduites ». Les organisateurs de salons ou de rencontres nous sollicitent énormément sur les questions relatives aux rencontres avec les auteurs et les illustrateurs Jeunesse. Nous menons un travail commun très positif.

Vous êtes désormais représentée par un agent littéraire, pratique peu développée en France alors qu'elle est totalement admise dans les pays anglo-saxons par exemple. Qu'est-ce que cela change pour vous ?

Depuis trois ans, j'ai un agent littéraire. J'ai d'abord gagné en sérénité, d'autant que contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'agent littéraire ne rompt pas le lien avec l'éditeur. C'est aussi une question de conscience professionnelle. C'est un accompagnement et un

investissement sur le long terme.

En réalité, les éditeurs français travaillent avec des agents littéraires au quotidien, pour acheter des livres à l'étranger notamment. Ils recrutent également des salariés chargés de vendre leurs livres à l'étranger et qui font un travail identique.

En France, on voit apparaître les agents littéraires, je pense que c'est en pleine croissance. C'est un intermédiaire neutre qui nous protège et défend nos droits dans une industrie du livre concurrentielle où l'ultra-libéralisme est déjà omniprésent. Faire ce choix, c'est permettre d'équilibrer les rapports de force entre une entreprise et un auteur.

Propos recueillis par Anne Clerc

Pour en savoir plus : consulter le site de Samantha Bailly : www.samantha-bailly.com/ et celui de la charte des auteurs et des illustrateurs jeunesse : la-charte.fr/